Belgique : Le projet pilote de taxe kilométrique commence le 17 février

13/02/2014 à 8h30

Le très attendu projet pilote de taxe kilométrique pour les voitures de particuliers commencera le 17 février. Rouler en zone urbaine pourrait à l'avenir coûter 9 cents par kilomètre, contre 5 cents sur l'autoroute et 6,5 sur les autres routes, écrivent vendredi De Morgen et Het Laatste Nieuws. Quelque 1.200 personnes participeront au projet.

Les Régions wallonne, flamande et bruxelloise ont trouvé un accord sur les tarifs de la taxe kilométrique. Le principe prévoit une taxe automobile sur chaque kilomètre parcouru, en fonction des heures de pointe ainsi que du type de route empruntée par le conducteur. Le projet pilote commencera le 17 février dans la zone couverte par le futur RER ferroviaire ainsi que dans Bruxelles et sa périphérie. La taxe sera plus chère durant les heures de pointe – de 7h à 9h et de 16h à 18h – et les automobilistes pourront rouler "gratuitement" entre 22h et 5h.

> ***Aux heures de pointe, le montant atteindra 9 cents par kilomètre en zone urbaine. Le système prévoit également une taxe de 5 cents par kilomètre sur les autoroutes et de 6,5 cents sur les autres routes.***

Avec ce projet pilote, les Régions veulent mesurer l'effet d'une taxe kilométrique sur la conduite des automobilistes. Près de 1.200 personnes participeront à ce projet pendant environ deux mois, à l'aide d'un GPS qui calculera les distances parcourues.

Changer les comportements de mobilité

“Il s’agit de tarifs indicatifs pour le test que nous allons mener”, explique le secrétaire d’État bruxellois compétent, Bruno De Lille. “Et il est important de savoir qu’il n’y aura pas d’impôt supplémentaire avec cette taxe au kilomètre.” La taxe au kilomètre doit cependant entraîner une diminution de l’utilisation de la voiture, selon le secrétaire d’État. “Le but est que les gens changent leur comportement de mobilité. Durant le projet pilote, nous évaluerons dans quelle mesure cela se produit. Les personnes qui utilisent les alternatives à leur disposition feront en sorte que les personnes sans alternative puissent rouler plus facilement. Ce qui rend la chose plus intéressante financièrement, car grâce à la réduction des files elles pourront rouler en heure creuse de sorte qu’elles paieront moins de taxe”, argumente Bruno De Lille. Le projet doit également permettre aux gens d’être informés des autres possibilités près de chez eux. Là où il n’y a pas d’alternatives, on pourrait appliquer un prix réduit.
RTL.be